

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-406-1930 promulguant arrêté ministériel (colonies) du 22 août 1930 portant ouverture de concours pour l'admission au stage à l'école coloniale.

n° 11-406-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 septembre 1930

Numéro JO
n° 406 du 30/09/1930

Date du numéro
30 septembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation Ces lois, décrets et arrêtés et les Conditions dans lesquelles ces : Vu l'arrêté ministériel (colonies) du 22 août 1930, portant ouverture de concours pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté ministériel (colonies) du 22 août 1930 susvisé, portant ouverture de concours pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale. Art.2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin «era et inséré au Journal officiel de la colonie,

CHAPON-Baissac.